

Fin d'une opération chaotique et contestée d'enrôlement des électeurs

RFI, 14-12-2014 Burundi : bilan d'un enrôlement difficile des électeurs Un peu plus de trois millions six cent quatre-vingts mille Burundais en âge de voter se sont fait inscrire sur les listes électorales au Burundi. L'annonce a été faite ce vendredi 12 décembre par le porte-parole de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), après une période officielle d'enrôlement caractérisée par de fortes tensions politiques.

À la CENI, on se dit « très satisfaits », après l'opération d'enrôlement des électeurs. De nombreux observateurs ont toutefois un « ouf » de soulagement, car l'opération a été une dure épreuve. La CENI a dû prolonger de cinq semaines son processus initial de deux semaines, car le taux d'enrôlement était trop bas. Mais la raison d'un tel retard sont surtout à mettre sur le compte des fraudes. Dès le premier jour en effet, les médias, l'opposition et la société civile du Burundi ont donné souvent preuves à l'appui, de nombreuses irrégularités. Des accusations relayées par la très respectée Église catholique du Burundi, et finalement reconnues par le gouvernement. Il s'agissait de fraudes à la carte d'identité, indispensable à l'inscription sur les listes d'électeurs. Distribution de cartes d'identité Comme en 2010 où il avait fallu distribuer dans l'urgence environ 1,5 million de cartes d'identité à plus d'un tiers des électeurs de l'époque, pour qu'ils puissent inscrire, on a vite fait de constater cette fois encore que la majorité des Burundais en étaient dépourvus. Par conséquent, l'administration aux mains du parti au pouvoir a procédé de la même manière cette fois encore. Des cartes d'identité ont été distribuées pendant des semaines, dans l'anarchie la plus totale, au point de pousser 18 partis à l'opposition, réunis pour la première fois, à se présenter au siège de la Commission électorale il y a quatre jours pour exiger une « annulation » pure et simple des listes électorales pour cause de « fraudes massives ». La réponse de la CENI n'est pas tardée. Elle reconnaît « quelques irrégularités », elles ne sont pas, dit-elle, « de nature à fausser les listes électorales » où l'on a enregistré aujourd'hui près de 3,7 millions d'inscrits.